



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

148^e Assemblée de l'UIP

Genève, 23-27 mars 2024

Débat paritaire

Éliminer la discrimination, transformer les pertes économiques en gains

Mardi 26 mars 2024, 11 h 30-13 h 00
Salle plénière A, niveau 0, CICG

L'objectif général du débat paritaire est de promouvoir le dialogue entre les femmes et les hommes à l'UIP, ainsi que de les inciter à débattre ensemble de questions d'intérêt commun. Conformément au principe d'un débat paritaire, le panel des intervenants est composé d'autant de femmes que d'hommes. L'ordre des intervenants invités à s'exprimer suivra également un principe d'alternance entre les sexes. L'intervention d'un nombre égal d'hommes et de femmes pendant la discussion permettra aux avis et aux expériences différentes mais complémentaires des deux sexes de s'exprimer. Les délégations sont donc invitées à être représentées pour ce débat par des participants hommes et femmes.

Note d'orientation

En 2022, le rythme des réformes destinées à garantir l'égalité juridique des femmes et des hommes a enregistré son ralentissement le plus marqué de ces 20 dernières années à l'échelle mondiale. D'après les chiffres publiés en 2023, il faudra au moins 50 ans pour que les deux sexes se rapprochent de l'égalité juridique partout dans le monde. À l'échelon mondial, les femmes ne jouissent en moyenne que des deux tiers des droits garantis aux hommes par la législation et presque 2,4 milliards de femmes en âge de travailler vivent dans des économies ne leur accordant pas les mêmes droits qu'aux hommes¹.

Cet état de fait, qui entraîne des coûts énormes, entrave la croissance et la résilience économiques à un moment clé pour l'économie mondiale. Les estimations indiquent que la discrimination dont sont victimes les femmes dans le monde coûte environ 12 000 milliards d'USD en produit intérieur brut (PIB) mondial². De surcroît, le coût de la violence à l'encontre des femmes est estimé à 1 500 milliards d'USD³. Les pratiques préjudiciables ont également des conséquences financières élevées. D'après les estimations, par exemple, le mariage des enfants coûterait aux économies au moins 1,7 % de leur PIB⁴ et y mettre un terme permettrait au monde d'économiser 4 000 milliards d'USD d'ici 2030⁵.

Si les femmes jouaient le même rôle dans l'économie que les hommes, le PIB mondial annuel augmenterait d'ici 2025 de 28 000 milliards d'USD, soit 26 %⁶. La valeur annuelle du travail non rémunéré accompli par les femmes est estimée à 10 000 milliards d'USD, soit 13 % du PIB mondial⁷. Dans l'UE par exemple, les améliorations apportées en matière d'égalité des sexes permettraient l'ajout, d'ici 2050, de 10,5 millions d'emplois, ce qui bénéficierait aussi bien aux femmes qu'aux hommes⁸.

La suppression des barrières structurelles et des entraves juridiques dans le but de promouvoir l'autonomisation des femmes exige une volonté politique. La Convention sur l'élimination de toutes

¹ Banque mondiale (2023) [Rapport Women, Business and the Law](#)

² OCDE (2016) [The economic cost of gender-based discrimination in social institutions](#)

³ ONU Femmes (2016) [The economic costs of violence against women: Remarks by UN Assistant Secretary-General and Deputy Executive Director of UN Women, Lakshmi Puri at the high-level discussion on the "Economic Cost of Violence against Women"](#)

⁴ Berkely Economic Review (2018) [The economics of child marriage](#)

⁵ Henrietta H. Fore, Natalia Kanem and Mabel van Oranje (2018) [This is the economic cost of child marriage](#)

⁶ McKinsey Global Institute Report (2015)

⁷ [Women Deliver \(2024\)](#)

⁸ [Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes \(2017\)](#)

les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) a été ratifiée par 189 États membres de l'ONU, qui ont accepté de prendre toutes les mesures requises, notamment législatives, mais aussi des mesures temporaires spéciales, pour que les femmes puissent jouir de tous leurs droits fondamentaux. Les priorités en matière de réforme juridique citées dans la Convention concernent la nationalité, le droit de vote, la libre circulation, l'accès à la justice, le mariage et les relations familiales, l'accès à la propriété et le contrôle des terres et d'autres types de biens, ainsi que le droit au travail, entre autres⁹.

Les parlements et les parlementaires ont un rôle important à jouer pour garantir l'égalité des sexes en droit et en pratique. En tant qu'élus disposant du pouvoir de légiférer et d'influencer l'opinion publique par le biais des médias et de l'engagement citoyen, ils doivent abroger les lois discriminatoires, adopter des lois garantissant l'égalité des sexes et veiller à leur mise en œuvre.

Grâce à leur fonction législative, les parlements et les parlementaires sont appelés à abroger les dispositions légales discriminatoires pour les femmes dans des secteurs tels que le travail, la famille, la propriété et les héritages, ce qui constitue une étape clé pour l'autonomisation financière des femmes.

En raison de leur fonction de contrôle, les parlements sont tenus de superviser la bonne mise en œuvre de la législation et de garantir le financement adéquat et la durabilité à long terme des services et des programmes exigés par la législation et les politiques. Les parlementaires peuvent s'assurer de la mise en œuvre des lois facilitant l'autonomisation financière des femmes au moyen de la législation nationale (droit constitutionnel et lois relatives aux droits civils, à la famille, à la propriété, au travail et à la fiscalité). Ils peuvent veiller à ce que le gouvernement rende compte à la population des progrès réalisés à l'échelle nationale dans ce domaine, ainsi qu'au respect des engagements pris aux échelons national et international. Plusieurs mécanismes parlementaires, parmi lesquels les commissions et les forums, peuvent être mis à profit pour exercer une influence majeure.

Ils sont également sollicités pour intégrer systématiquement la perspective de genre dans toutes les politiques financières, notamment les politiques facilitant et défendant les droits des femmes et leurs chances de s'intégrer au marché du travail. Les parlements et leurs membres sont aussi appelés à promouvoir l'inclusion pleine et entière des femmes dans le système financier de chaque pays ainsi qu'à promouvoir leur participation à ces processus de prise de décision.

Enfin, ils jouent un rôle clé pour prévenir toutes les formes de violence et de pratiques préjudiciables aux femmes et aux filles et pour y remédier. Ils doivent notamment veiller à criminaliser les violences, à donner aux victimes accès à des voies de recours et à une protection immédiates et à permettre à la justice de poursuivre et punir les coupables.

Dans tous ces domaines, les parlementaires occupent une position privilégiée pour garantir la prise en compte des besoins de tous les segments de la société, tout particulièrement les segments sous-représentés, vulnérables ou marginalisés.

Par le biais des résolutions adoptées par l'UIP¹⁰, ses Membres ont pris l'engagement d'abroger la législation discriminatoire et de promouvoir des politiques et des lois sensibles au genre. Pour atteindre ces objectifs, l'UIP a mis à la disposition des parlements des outils et des conseils, notamment des guides¹¹.

Les conclusions du dernier rapport de la Banque mondiale intitulé Les femmes, l'entreprise et le droit seront présentées. Un expert du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes partagera des observations finales et des recommandations concernant l'autonomisation économique des femmes. Les parlements présenteront les réformes récentes mises en œuvre dans plusieurs pays, comme l'Arménie, l'Azerbaïdjan, l'Équateur, la Guinée équatoriale, la Jordanie, le Lesotho, l'Ouzbékistan, le Rwanda, la Slovaquie, la Sierra Leone et le Suriname.

⁹La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son Protocole facultatif, Guide à l'usage des parlementaires (2023)

¹⁰ Résolution de l'UIP sur l'inclusion financière des femmes comme moteur de développement, adoptée à l'unanimité par la 136^e Assemblée de l'UIP à Dhaka, Bangladesh (2017) ; Déclaration de Kigali intitulée : Égalité des sexes et parlements sensibles au genre : moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique, adoptée par la 145^e Assemblée de l'UIP à Kigali, Rwanda (2022)

¹¹Élaboration de lois sensibles au genre, Guide à l'usage des parlementaires (2021) ; La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son Protocole facultatif, Guide à l'usage des parlementaires (2023)

Les parlementaires, hommes et femmes, sont invités à faire part de leur expérience et de leur avis sur les questions suivantes :

- Quelles mesures votre pays ou votre parlement a-t-il pris pour promouvoir les lois et les politiques visant à faire progresser l'autonomisation des femmes tout en développant l'économie ?
- Quels données et arguments économiques clés se sont-ils révélés utiles dans le cadre de vos efforts pour lever les entraves juridiques et culturelles à la participation et à l'autonomisation financières pleines et entières des femmes ?
- Quelles mesures les parlementaires pris individuellement peuvent-ils adopter pour lutter contre les valeurs culturelles, les croyances et les pratiques entravant l'autonomisation financière des femmes et pérennisant la discrimination fondée sur le genre dans tous les domaines de l'existence ?
- Quels enseignements ont-ils été tirés de la mise en œuvre de lois et de politiques favorisant l'autonomisation financière des femmes dans votre pays ? Quels sont les principaux partenaires publics et privés de ces efforts ?